

Télétransmis à la Sous-Préfecture des Andelys

Le

18 DEC. 2015



PRÉFECTURE DE L'EURE

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation du C.C. : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 45

Vote(s) pour : 28

Vote(s) contre : 15 (Mme POUILLAIN, Mme CORNU, Mme HUIN, Mme LAMY, Mme VIVIER, Mme LEDERLE, Mme MARTORELL, Mme PORTEJOIE, M. BOULLEVEAU, M. CAPRON, M. GIMENEZ, M. LUSSIER, M. RASSAERT, M. SEPEAU, M. PERNIN)

Abstention(s) : 1 (M. HYEST)

L'An deux mille quinze,

Le 15 décembre à 19H00,

le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de GISORS (27140) en séance publique, sous la présidence de M. James BLOUIN

Etaient présents :

M. Anthony AUGER, M. Alain BEAL, Mme Chantal BENARD, M. Alain BERTRAND, M. Michel BOULLEVEAU, M. Franck CAPRON, Mme Agnès CHASME, Mme Monique CORNU, M. Gilles DELON, M. Ludovic DUBOS, Mme Béatrice DUMONTIER, M. Michel DUPUY, M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Jean-Claude GEFFROY, M. Eugène GIMENEZ, M. Pascal GRAVIER, M. Pascal GUILLAUME, Mme Elise HUIN, M. Emmanuel HYEST, M. Claude LAGACHE, Mme Jeannine LAMY, Mme Carole LEDERLE, M. Claude LEEMANS, Mme Annie LEFEVRE, M. François LETIERCE, M. Jean-Louis LEVERBE, M. Laurent LONGET, M. Gilles LUSSIER, Mme Annabelle MARTORELL, Mme Marie-Thérèse MATECKI, M. David PERNIN, M. Yves PETIT, Mme Annick PORTEJOIE, Mme Mélanie POULAIN, Mme Gladys PRIEUR, M. Alexandre RASSAERT, M. Lionel SEPEAU, M. Patrick TRANCART, Mme Chrystel VIVIER.

Etaient absents avec pouvoirs :

M. Philippe BAUDOUX a donné pouvoir à M. François LETIERCE,
M. François DUVAL a donné pouvoir à M. Patrick TRANCART,
M. Jean-Noël PALLIER a donné pouvoir à M. James BLOUIN,
Mme Nathalie THEBAULT a donné pouvoir à M. Pascal GRAVIER.

Etaient excusés :

M. Frédéric LEPAGNOT.

Monsieur Pascal GRAVIER, conseiller communautaire, est nommé secrétaire de séance.

Secrétariat administratif :

M. Stéphane MIMPONTEL, Directeur Général des Services,
M. Stéphane BERTHELIER, Responsable Administration Générale/Marchés/Affaires Juridiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

**N° 2015120 – ADMINISTRATION GENERALE : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'EURE**

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu l'article 33 de la présente loi fixant :

- un seuil minimum (hors exceptions de densités et hors zones montage) de 15 000 habitants pour les Communautés de communes ;
- la révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) à une échéance du 31 mars 2016 ;

Vu les premières propositions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure sur le SDCI et proposant notamment la fusion de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière avec la Communauté de communes du canton d'Etrépagny (cf fiche de présentation jointe) ;

Vu la lettre adressée par Monsieur le Préfet de l'Eure et reçue dans les services communautaires le 28 octobre 2015, sollicitant l'avis des EPCI, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier et mentionnant explicitement que la délibération doit être exprimée clairement, à savoir un avis favorable ou défavorable, sachant toutefois que des remarques utiles peuvent être mentionnées et que les avis émis « sous réserve » seront interprétés comme défavorables ;

Vu la carte proposée en annexe ;

Vu l'ensemble de ces éléments et vu l'avis du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2015 sur ce point ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité, par 28 voix POUR, 15 voix CONTRE Mme POUILLAIN, Mme CORNU, Mme HUIN, Mme LAMY, Mme VIVIER, Mme LEDERLE, Mme MARTORELL, Mme PORTEJOIE, M. BOULLEVEAU, M. CAPRON, M. GIMENEZ, M. LUSSIER, M. RASSAERT, M. SEPEAU, M. PERNIN) et 1 ABSTENTION (M. HYEST) décide :

- De donner un avis Favorable sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

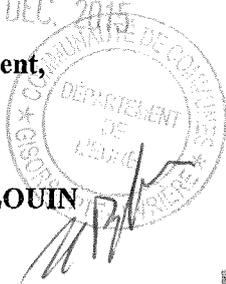
Annexe liée à la délibération : Carte du SDCI + dossier SDCI + Tableau des 2 CDC

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-préfecture

Le 16 DEC. 2015

Le Président,

James BLOUIN



**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

Le Président,

J. BLOUIN



PRÉFECTURE DE L'EURE

18 DEC. 2015
ARRIVÉE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

73.95ms



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Eure

Délibération n° 32/2015

Date de convocation
06/11/2015

L'an deux mille quinze

Date d'affichage
06/11/2015

Le dix neuf novembre à 19 heures 00

Membres en exercice
11

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Alain BÉAL, Maire

Etaient présents :

Alain BÉAL,
Arnaud DESCHARLES
Christian DE GROOTE
Jean-Marie BLANQUET,
Cyril DOYEN,
Gwendolyne GERMOND,
Roger TAUPELET,
Pascal VINCENT,

Absents :

Guillaume DOLE
Delphine DENEL

Secrétaire de séance :

LELIEVRE Monique

<i>Quorum : 6</i>
<i>Présents : 9</i>
<i>Absents : 2</i>
<i>Pouvoirs : 0</i>
<i>Votants : 6</i>



Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Eure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5210-1 ;

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 15/10/2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est consulté sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 15/10/2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

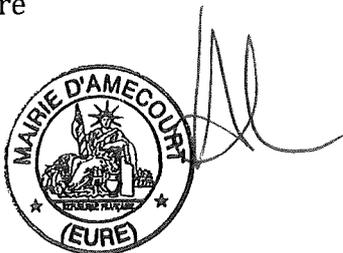
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

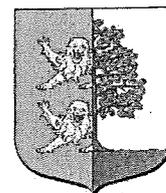
ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 32/2015

Pour copie certifiée conforme
Alain BÉAL
Maire



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE GISORS
COMMUNE D'AUTHEVERNES



Date de convocation : 23/11/2015
Date d'affichage : 23/11/2015

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09
POUR : 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le lundi 30 novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence
de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: MM. JC-GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints
H.DANJOU - J.MAZUEL – Y.LE HIR – T.NEYT — V.LE GALL – P.DERLY
formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents: O.CHARTON – C.CRETE

M. Pascal DERLY a été élu secrétaire de séance.

N° 2015 - 25

Objet : DELIBERATION SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté
sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu
dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération
intercommunale proposé par le Préfet.

En séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

79 Gisors

COMMUNE de BAZINCOURT sur EPTE

Extrait de Délibération Municipale

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, le conseil municipal convoqué le 8 décembre 2015, s'est réuni, sous la présidence de Madame DUMONTIER Béatrice, Maire à 18h00.

Sont présents : ACLOQUE Joël, BACQUET Monique, BLERVACQUE Violette, DUMONTIER Béatrice, ESPEROU Louis-Claude, JOUBIER Andrée-Jeanne, JOUBIER Jean-Yves, LE RIDANT Claudine, PALLIER Jean-Noël.

Absents excusés : DUBUS Gérard, GAILLARD Laurence, Absents : HÉBERT Claude, JAMAN Christèle, MONEUSE Jean-Pierre, VANDAMME Alain. Madame GAILLARD Laurence a donné pouvoir à Mme DUMONTIER Béatrice. Monsieur DUBUS Gérard a donné pouvoir à M. ACLOQUE Joël.

Mme BACQUET Monique est élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ; Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit-être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Emet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

4 Pour / 7 Contres

Remarques :

- En attente des deux études de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et la CAP de Vernon.
- Amélioration du bassin de vie : développement de l'emploi, des transports en commun, des entreprises, des moyens de communication (fibre optique pour faciliter leur implantation).
- Développer et dynamiser les petits commerces de Gisors
- Acquisition de nouvelles compétences : études de ruissellements d'une manière plus générale, les problèmes environnementaux
- Amélioration des conditions de vie de nos administrés pour tout ce qui est culturelles (cinéma, bibliothèque, infrastructures sportives)
- Point fort de notre région qui peut être développé : le tourisme, grâce à notre vallée de l'Epte
- Notre région est une des plus défavorisée au niveau de présence médicale, il serait intéressant de développer l'attractivité avant de favoriser l'implantation de médecins généralistes et spécialistes.
- Compte-tenu des tragiques évènements que nous avons vécus, il est important d'augmenter les moyens consacrés à la sécurité.

Bazincourt sur Epte,
Le 14 décembre 2015
Le Maire,
Béatrice DUMONTIER



N° 045 2015 63

Date de convocation

08/12/2015

Date de réunion

14/12/2015

En exercice	15
Présents	09
Votants	11
Pour	04
Contre	07
Abstention	0

AVIS SUR LE PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

73 Eures

N°2015/059/20

Département de l'EURE
Arrondissement des ANDELYS

MAIRIE
de
BERNOUVILLE
Tél/fax 02 32 55 26 58

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :	
19/11/2015	
Date d'affichage :	
30/11/2015	
Nombre de Conseillers:	11
en exercice :	11
présents :	08
votants :	08

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. GUILLAUME Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. BOUGUET Alain, 1^{er} Adjoint, LANGLET Christian, 2^{ème} Adjoint, GONNET Isabelle, RIOU Olivier, ADELIS Michel, FABER Renée, GATTI Albert, Conseillers Municipaux en exercice.

Absents : MM. FENELON Jean-François, LAINÉ Charlotte, LEVACHER Joël.

Secrétaire : Mme FABER Renée.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

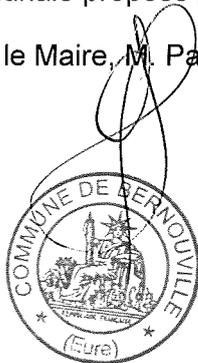
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception :

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE, **à l'unanimité**, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

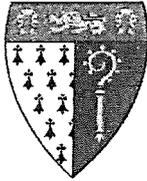
Pour Copie Conforme, le Maire, M. Pascal GUILLAUME



PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE GISORS
COMMUNE DE BEZU-SAINT-ELOI

DELIBERATION 2015 - 76

Date de convocation : 07.12.2015		L'an deux mil quinze, le quatorze du mois de décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Yves PETIT, Maire,
Membres : En exercice : <input type="text" value="15"/> Présents : <input type="text" value="13"/> Votants : <input type="text" value="14"/>		Etaient présents : Mmes et MM. Yves PETIT, Michelle DUPONT, Thierry ROBERT, Claude LEEMANS, Chantal BENARD, Florence SENECA (arrivée à 19h35), Sandra FAIVRE, Françoise BAZIRE, Wilfrid LALY, Frédéric LEPAGNOT, Manuela FEKIH, Emmanuel DRIQUE, Gaston LESUEUR, Absent(s) excusé(s) : Tina SAMBE, Alexandre CORREIA TORRES (pouvoir à Yves PETIT). Secrétaire de séance : Michelle DUPONT
N°	2015 - 76	Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale Vote pour : M. PETIT et son pouvoir Vote contre : MM. et Mme ROBERT, SENECA, LESUEUR Abstentions : MM. et Mmes DUPONT, BENARD, BAZIRE, FAIVRE, FEKIH, LEEMANS, LALY, LEPAGNOT et DRIQUE
Vote pour	2	
Vote contre	3	
Abstention	9	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

- Un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Yves PETIT



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
MAIRIE DE DANGU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

25 novembre 2015

L'an deux mil quinze

Date d'affichage

25 novembre 2015

Le 10 décembre à 19 heures 30

Le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Mr Gilles DELON, Maire

Conseillers

en exercice 14

Présents 11

Présents : Gilles DELON - Claude LAGACHE – Elisabeth JAQUET
Gérard DEMONCHY - Pascal ROBINE – Alain DEBRAY - Serge JEGOU
Isabelle FICHET BOYLE – Olivier BOUVERET – Stéphane GARIN –
Carl POZZO di BORGO

Votants 11

Absents : Sophie PIATON - Christine BOUTIGNY - Marianne SYTCHKOV

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire expose qu'à la suite de la réforme territoriale (loi NOTR), un schéma de rapprochement des EPCI a été étudié dans chaque département afin que chaque EPCI ait un nombre minimal de 15 000 habitants. Pour l'Eure, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par la Préfet a été arrêté par la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et signifié aux communes par courrier, daté du 16 octobre 2015. Ce schéma propose une fusion de la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière avec celle d'Etrépagny, qui est en-dessous du seuil obligatoire de 15 000 habitants.

Chaque commune de notre Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière doit maintenant donner son avis. Après discussion, le Conseil municipal adopte donc la résolution suivante :

Considérant la proximité des communautés de communes de Gisors-Epte-Lévrière et d'Etrépagny ainsi que des villes de Gisors et d'Etrépagny, leur appartenance au même bassin de vie et le rapprochement déjà effectué de certains services publics, le Conseil municipal donne un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunal de l'Eure signifié par le Préfet en date du 16 octobre 2015.

Puis, poursuivant sa réflexion et, considérant que le bassin de vie désigné dans la résolution précédente comprend également plusieurs communes du département de l'Oise ou du Val d'Oise, ainsi que le souligne le rapport de juillet 2014 du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, et que l'EPCI à créer n'atteindra réellement sa pleine efficacité qu'avec l'intégration de ces communes, le Conseil municipal demande que les conditions réglementaires soient mises en place par les pouvoirs publics de l'Eure, du Val d'Oise et de l'Oise afin que les communes de l'Oise ou du Val d'Oise qui souhaitent rejoindre la future Communauté de communes Gisors-Etrépagny puissent le faire librement.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Gilles DELON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du C.M. : 10 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33
Vote(s) pour : 25
Vote(s) contre : 7
Abstention(s) : 1

**L'An deux mille quinze,
Le 17 décembre, à 19 h 30**

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT.

Etaient présents :

M. Michel BOULLEVEAU ; M. Emmanuel HYEST ; M. Lionel SEPEAU ; Mme Carole LEDERLE ; M. Eugène GIMENEZ ; Mme Elise HUIN ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Chrystel VIVIER ; Mme Annabelle MARTORELL ; M. Franck CAPRON ; Mme Monique CORNU ; Mme Elise CARON ; M. Eddy LEVILLAIN ; Mme Jeannine LAMY ; M. Armand DE WAILLY ; Mme Annick PORTEJOIE ; M. Dominique POURFILET ; Mme Dominique CAVE ; M. José CERQUEIRA FERREIRA ; Mme Isabelle BABIN ; Mme Céline KALAKUN ; M. Traore DAOUDA ; Mme Catherine PAYSANT ; M. Jean-Pierre REGNAULT ; M. Jacques MAGNE ; Mme Agnès CHASME ; Mme Céline RAMELET ; M. Anthony AUGER.

Etai(en)t absent(e)s avec pouvoirs :

Mme Aude LE PERE DE GRAVERON donne pouvoir à M. Alexandre RASSAERT.
M. Edouard RETIF donne pouvoir à M. Emmanuel HYEST.
Mme Gladys PRIEUR donne pouvoir à M. Anthony AUGER.
M. Laurent LONGET donne pouvoir à M. Jacques MAGNE.

M. Jacques MAGNE, Conseiller Municipal, a été nommé secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

ADOPTE : MAJORITÉ

**N°2015193 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5210-1 1°,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L. 5210-1 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide par 25 Pour, 7 Contre et 1 Abstention

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.
- Dire que cet avis est motivé par :
 - le délai imposé par l'Etat et le manque de visibilité dont nous disposons pour prendre une décision qui engage notre territoire sur le long terme,
 - la nécessité de mieux étudier le scénario d'une agglomération Vexin-Seine intégrant les actuelles Cape, CCAE, CCEVS, CCEMS, CCGEL et CCCE pour former un ensemble de poids dans l'est du département de l'Eure et anticiper les évolutions territoriales à venir. La Ville de Gisors souhaite en effet disposer d'un comparatif précis entre les deux scénarios pour se prononcer définitivement avant la CDCI de mars.

Certifié exécutoire compte tenu de
la publication effectuée le

et de la télétransmission
en Préfecture le

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme.**

**Alexandre RASSAERT
Maire de Gisors,
Vice-Président du
Conseil Départemental de l'Eure.**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

11 DEC. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Mairie de GUERNY

Séance du 03 décembre 2015

Délibération n°49-2015

Date de convocation 27 novembre 2015 Date d'affichage 27 novembre 2015	L'an Deux Mille quinze, 03 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 décembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Thérèse MATECKI, Maire.
Membres : 10 En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : Mmes MATECKI Marie-Thérèse Maire, LEPILLER Catherine 1 ^{er} adjoint, HOUEL Patricia 2 ^{ème} adjoint, CZASNY Sylvie, Mrs LEPILLER Thomas, PETIT Philippe.
Présents : 6 Votants : 8	<u>Absent(e)s excusé(e)s</u> : Mr BERNARD Frédéric pouvoir à Mme MATECKI Marie-Thérèse, Mr LHOMOY Hervé pouvoir à Mme HOUEL Patricia
Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0	<u>Absent(e)s</u> : Mr ALVES HELENO Antonio, Mme RAULT Christiane. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme CZASNY Sylvie

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION (DELIB.)
Mme le Maire explique que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements des communautés de communes. La communauté de commune Gisors-Epte-Lévrière va fusionner avec celle d'Etrépagny. (Gisors : 19 112 habitants et Etrépagny 11 345 soit 30 457 habitants).
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant que les communes des communautés de commune Gisors-Epte-Lévrière et d'Etrépagny font partie d'un bassin de vie et que d'autres communes environnantes comme Château-sur-Epte, Boury en Vexin, Parmes, Chaudry, Chambors, Montjavoult, Courcelles les Gisors, Trie-Château, Trie la Ville, Latainville, Bézu la Forêt peuvent être rattachées à celui-ci car elles utilisent les infrastructures des deux communautés ;

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après
Envoi au contrôle de légalité le

Affichage en mairie le :



Pour copie conforme

Le Maire,
M.T. MATECKI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PROJET SDCI

Délibération n° 25/2015

Date de convocation
12/11/2015

L'an deux mille quinze

Date d'affichage
12/11/2015

Le dix-neuf novembre à 20 heures 30

Membres en exercice
14

Le conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la mairie en séance publique sous
la Présidence de François LETIERCE, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
GLAB Nicolas,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
DIGARD Stéphane, (Pouvoir JC. Hache)
DUBOIS Richard, (Pouvoir F. Letierce)
POTTEZ Michel

Secrétaire de séance :

Karine KAUFFER

Corum: 8

Présents: 10

Absents: 4

Pouvoirs: 2

Votants: 12

AVIS PROJET SDCI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

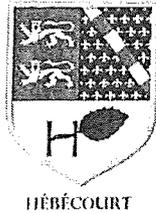
EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 25/2015

Pour copie certifiée conforme
François LETIERCE
Maire





DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'HÉBÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS PROJET SDCI

Délibération n° 26/2015

Date de convocation
12/11/2015

L'an deux mille quinze

Date d'affichage
12/11/2015

Le dix-neuf novembre à 20 heures 30

Membres en exercice
14

Le conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la mairie en séance publique sous
la Présidence de François LETIERCE, Maire

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
GLAB Nicolas,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
DIGARD Stéphane, (*Pouvoir JC. Hache*)
DUBOIS Richard, (*Pouvoir F. Letierce*)
POTTEZ Michel

Secrétaire de séance :

Karine KAUFFER

Corum :	8
Présents :	10
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Votants :	12

REMARQUES ET OBSERVATIONS PROJET SDCI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal par délibération 25/2015 de ce jour.

Considérant les remarques et observations des élus :

- Réel attachement de nos communes à leur bassin de vie ; Gisors et ses alentours, soit le département de l'Oise.
- La majorité des communes limitrophes de Gisors se trouvent dans l'Oise, profite et font vivre notre CdC. Ce bassin de vie est à privilégier plus qu'un rapprochement interdépartemental ou le bassin de vie est quasi-inexistant
- Aller vers la CAPE nous fait tourner le dos aux communes de l'Oise qui n'auraient plus de raison de nous rejoindre pour aller à Vernon.

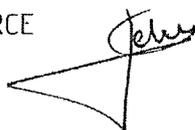
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE la possibilité de rattachement de communes hors département sur notre cdc afin de maintenir une cohésion du bassin de vie existant pour le conserver vivant et attractif.

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

Délibération 26/2015

Pour copie certifiée conforme
François LETIERCE
Maire



T9 Régis

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

COMMUNE DE MAINNEVILLE 27150
EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2015/32

Nombre de conseillers en exercice : 11
Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre :
Abstention(s) :

L'an deux mille quinze le 12 décembre à 10h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DUVAL François, maire.

Étaient présents :

M. DUVAL François, M. TRANCART Patrice, Mme VELU Réjane, Mme BOURGEOT Bernadette, M LABATUT Patrice, Mme LECOEUR Thérèse, M. MARC Sébastien, M. NEVEU Patrice, Mme PRADEL Brigitte.

ABSENTS : M. BRUSORIO Gilles, M. RICHARD Frédéric,
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme PRADEL a été élue secrétaire

Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

François DUVAL

le Maire

Certifié exécutoire compte tenu de transmission
En préfecture le 15 décembre 2015

Et de la publication le 15 décembre 2015

à commune de Mainneville le 15 décembre 2015



[Handwritten signature of François Duval]

17 DEC. 2015

ARRONDISSEMENT

78 Gisors

PRÉFECTURE DE L'EURE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

08 DEC. 2015

ARRIVÉE

**COMMUNE DE MESNIL SOUS VIENNE 27150
EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL N°2015/17**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 31^{our} s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Ludovic DUBOS, Maire.

Etaient présents :

MM. DUBOS Ludovic, BELHOSTE DUGAS Anne, LEGENDRE ROGERET Nathalie, ANQUETIN Michelle, BERNARDIN Eliane, CORNU Christian, DESMOINEAUX Françoise, HAAS Jean Michel, LACROIX Thierry.

Absents : LEROUX Emmanuelle, VASSEUR Dominique

Pouvoir de Mme LEROUX Emmanuelle à Mme BERNARDIN Eliane

Formant la majorité en exercice.

Madame ANQUETIN Michelle a été élue secrétaire.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (proposition de fusion entre la CDC Gisors Epte Lévrière et la CDC d'Etrepagny, proposition du Préfet)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

le Maire
Ludovic DUBOS



Certifié exécutoire

Compte tenu de transmission en préfecture Le 30 novembre 2015

Et de la publication le 30 novembre 2015

À commune de Mesnil sous Vienne le 30 novembre 2015

73 giron

→ ORCL *giron*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

30 novembre 2015

DATE D’AFFICHAGE

30 novembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	12
Présents	11
Votants	11

OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

L’an deux mille quinze, le jeudi 03 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Madame Maud BÉZIAN - Madame Diane DECHELLE – Madame Hélène DESCARREGA – Madame Mélanie POULAIN - Madame Delphine VATTÉ - Monsieur Olivier BRANLE - Monsieur Jean-Marie CAVÉ - Monsieur Christophe GIUSTI - Monsieur Yvan LEROY - Monsieur David PERNIN

Absente excusée : Madame Christine FOSSE
Madame Hélène DESCARREGA a été élue secrétaire de séance

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu’en application de l’article L.5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l’avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Compte tenu de manque d’éléments notamment l’impact sur la situation financière des communes et des communautés de communes, l’indice sur les compétences à engager ou à modifier l’absence d’un vrai projet de fusion avec des objectifs précis.

Après avoir délibéré, avec 3 voix « Pour » 3 « abstentions » et 5 voix « Contre »

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le projet

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture pour visa.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

PRÉFECTURE DE L’EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE



Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

Département de l'EURE
Arrondissement des Andelys
Canton de Gisors
Mairie de NOYERS 27720

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL 14 décembre 2015

Délibération n° 33-2015

Date de convocation 07/12/2015 Date d'affichage 07/12//2015	L'an Deux Mille quinze, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 décembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine MACHU, Maire.
Membres : 11 En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8	<u>Etaient présents</u> : Mmes MACHU Marie-Christine, Maire, Mr BERTRAND Alain 1 ^{er} Adjoint, PLET Luc 2 ^{ème} adjoint, MACHU Xavier, Mmes JOLY Aurélie, TARAGNAT Lydie, VARIN Annie, WAGNER Isabel <u>Absent(e)s excusé(e)s</u> : Mrs DAVID Jean-Michel, VALET Jean-Michel
Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0	<u>Absent(e)s</u> : Mme RIAULT Laurence <u>Secrétaire de séance</u> : Mme TARAGNAT Lydie

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Acte rendu exécutoire après :
Envoi au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015
Affiché le

Pour copie conforme
Le Maire,
M.C. MACHU



M.C. Machu

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2015
Délibération n° 20/2015

<u>Date de convocation :</u> 25 Novembre 2015	L'an deux mille quinze, le 1er Décembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUPUY Michel, Maire
<u>Date d'affichage :</u> 25 Novembre 2015	Etaient présents : Mr LOEUILLET Pierre 1er adjoint, Mme LEGENDRE Jenny 2 ^{ème} Adjoint, Mmes DROUOT Rosemilia, FERRY Astrid, QUERTELET Agnès et SIMOES DA GAMA Catherine, Mrs BROUST Martial et SAUANE Mamadu.
Nombre de Conseillers : en exercice 10 présents 9 votants 9	formant la majorité des membres en exercice. Etait absent : Mme ANDRE Nathalie. M. LOEUILLET Pierre a été élu secrétaire.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

Le projet SDCI précédemment transmis aux membres du Conseil est présenté par Mr le Maire.

a) Avis sur le Projet SDCI :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet.

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

COMMUNE DE SANCOURT 27150

b) Remarques et observations sur le projet SDCI :

Vu l'avis favorable du conseil municipal concernant le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet. Considérant les remarques des conseillers municipaux lors de l'échange sur ce schéma ;

Le conseil municipal tient à ce que les réalités de notre bassin de vie autour de Gisors et d'Etrépagny soient pleinement identifiées, notamment la place des communes de l'Oise limitrophes de Gisors.

Le conseil municipal demande que le rattachement des communes hors département de notre communauté de communes soit rendu possible. Cette possibilité sera un facteur important de la vitalité de la fusion entre les communautés de communes de Gisors et Etrépagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE la possibilité de rattachement de communes hors département sur notre Communauté de Communes afin de maintenir une cohésion du bassin de vie existant pour le conserver vivant et attractif.

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération.

Fait et délibéré le 1^{er} Décembre 2015
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dupuy Michel", written over a horizontal line.

DUPUY Michel

Mairie
Saint Denis le Ferment

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 27 novembre 2015

EURE

Date de Convocation	20/11/2015	L'an deux mille quinze Le vendredi 27 novembre à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage	20/11/2015	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire. Etaient présents: P.GRAVIER- B.CANU – JP.SPENNEL - JM.COURVALET – JC.QUILLET – JC.BOURNE CHASTEL- F.CHOUBEIR-V.GRANDET- L.BOUCART-T.VENDROUX- P.HYEST – B.KARPOFF – C.DUBOIS
En exercice	15	
Présents	14	Formant la majorité des membres en exercice
Votants	15	Absents: C.KELLER (Pouvoir à L.BOUCART)
OUI	15	

Mme Virginie GRANDET a été élue secrétaire.

N° 2015 - 20

Objet : Délibération sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un **avis favorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Département de l'Eure,
Arrondissement des Andelys,
Canton de Gisors.
Commune de Vesly.

Date de convocation :
13 novembre 2015
Date de réunion :
20 novembre 2015

Nombre de conseillers :
En exercices : 13
Présents : 13
Votants : 13

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération 2015-33

L'an deux mil quinze, le 20 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vesly en séance publique sous la Présidence de Madame Annie LEFEVRE, Maire.

Présents : Mme Annie LEFEVRE, M. Laurent LUCAS, M. Jean-Louis LEVERBE M. Jean-Luc CAZE, M. Laurent KLEIN, Mme Béatrice BOQUET, M. Jean-Louis DANIEL, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mme Elisabeth TALBOT, Mme Catherine HENRI, Mme Gabrielle MOURET, M. Alain BARBOT, M. Fabrice MIGNOT.

Absent excusé :

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015
ARRIVÉE

M. Alain BARBOT est élu secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 16 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, à savoir la fusion des deux intercommunalités, celle de Gisors-Epte-Lévrière et la Communauté de Communes du canton d'Etrépagny.

Pour copie certifiée conforme les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706824-20151125-2015-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2015
Publication : 25/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Mme Le Maire,

A. LEFEVRE